

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Absents : /

Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 29 janvier à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy Closet, Isabelle Eve-Gougeon, Thierry Malo, Jean-Louis Adde, Jean-Pierre Lehadouey, Jean-François Herbé, Gaëtan Le Corvec, Géraldine Valognes, Evelyne Coantiec

Etaient excusés : Mathilde Montigny (donne pouvoir à Guy Closet), Jonathan Dramard

Date de convocation :

22 janvier 2016

Date d'affichage :

22 janvier 2016

Etaient absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Lehadouey

Approbation du procès-verbal du 23 décembre 2015

Objet : Exercice du droit de préemption

Aucun dossier.

Objet : Délibération sur l'achat d'un nouvel ordinateur

Monsieur le Maire informe que l'ordinateur de la Mairie ne fonctionne plus. Il propose donc l'achat d'un nouvel ordinateur. Il présente le devis de la société ANI informatique d'un montant de 464.25 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le présent devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

Objet : Délibération sur le plan de financement effacement des réseaux électriques, tranche 2, modifiée par le SDEM 50

Monsieur le Maire présente les modifications apportées au projet d'effacement de la plage ainsi que les estimations modifiées pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications pour la tranche 2. Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite aux modifications demandées, le coût prévisionnel de ce projet est de 166 700 euros HT. Conformément au barème 2016 du SDEM, la participation de la commune s'élève à environ 50 000 euros.

Après en avoir délibéré et par 8 voix pour et 2 contre, le conseil municipal

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux pour la plage, tranche 2
- demande au SDEM que les travaux soient achevés fin mai 2016
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

Objet : Délibération sur le plan de financement effacement des réseaux électriques, tranche 2, révisé pour la demande de subvention parlementaire

Après présentation détaillée du projet effacement des réseaux électriques et télécommunication à la plage, rue de la Mer et rue Canebière, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'instruire une demande d'aide financière auprès de Monsieur le Sénateur de la Manche, Jean-Pierre GODEFROY. Le coût global de l'opération est d'un montant de 166 700 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Objet : Point d'avancement des travaux d'effacement des réseaux électriques

Les travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication tranche 1 sont en cours d'achèvement avec le raccordement vers les particuliers.

La tranche 2 (entrée plage vers l'abri bus) a été révisée par le SDEM 50 suite à l'effacement de la tranche 1. Cette étude révisée se traduit par la mise en place d'un nouveau transformateur près de l'abri bus dédié à la distribution rue de la Mer actuellement alimentée par les transformateurs chemin Pouillat et rue Traversière.

Le remodelage de la distribution électrique à la plage permet :

- de rationaliser la distribution sur le secteur de la plage
- de supprimer les câbles d'alimentation traversant les propriétés privées
- de supprimer deux poteaux restant de la tranche 1

Par cohérence de l'ensemble du secteur rue de la Mer, l'étude prend également en compte l'effacement réseaux électriques rue Canebière.

Ces éléments ont été débattus en séance précisant l'impact budgétisé de plus de 6000 euros par rapport aux chiffrages d'origine.

Ci-dessous la répartition des coûts délibérée en séance 8 voix pour et 2 contre.

	ESTIMATION 26/02/2015 A CHARGE DE LA COMMUNE	REVISIONS DE LA TRANCHE 2 INTEGRANT LE RELIQUAT TRANCHE 1
TRANCHE 1	45 000 €	0 €
TRANCHE 2	35 000 €	36 150 €
ORANGE	9 000 €	8 400 €
ECLAIRAGE PUBLIC	0 €	5 450 €
TOTAL	89 000 €	50 000 €
VOTE	VALIDE PAR DELIBERATION DU 27/03/2015	DELIBERATION DU 29/01/2016
TOTAL TRANCHE 1 + TRANCHE 2		
	89 000 €	45 000 €
		50 000 €
		95 000 €
INFORMATIONS	-	Cette révision comprend le report télécom tranche 1 à la tranche 2, le nouveau transfo rue de la Mer et l'effacement de la rue Canebière
DIFFERENCE	-	6 000 €

Dans le cadre de ce projet, une demande d'aide financière a été déposée par la réserve parlementaire à hauteur de 10000 euros.

Objet : Délibération pour l'achat de 3 candélabres rue de la Canebière

Après présentation du projet effacement des réseaux électriques sur la section rue de la Mer, Monsieur le Maire propose la mise en place de 3 candélabres rue de la Canebière pour un montant de 5380 euros HT par la société SARLEC.

Après en avoir délibéré et par 8 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal accepte l'extension de ce projet éclairage public.

Objet : Délibération pour l'achat de 3 candélabres rue de la Canebière pour la demande de subvention parlementaire

Après présentation du projet effacement des réseaux électriques et télécommunication à la plage rue de la Mer et rues attenantes, Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Sénateur, Jean BIZET. Le coût de ce projet s'élève à 5380 euros HT par la société SARLEC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire et à signer l'ensemble des documents y afférents. Cette délibération complète la délibération du 23/10/2015 concernant l'achat de candélabres rue de la Mer.

Objet : Délibération sur le projet aménagement du centre bourg accordée en séance par le Conseil Municipal

Après présentation du projet aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager une demande de subvention DETR sur la base du projet chiffré à 150 000 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Objet : Délibération sur le programme d'entretien des bornes incendies

Monsieur le Maire présente les devis de la société SAUR pour l'achat de nouvelles bornes incendies d'un montant de 8449.26 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents et à passer commande.

Objet : Délibération d'une subvention exceptionnelle à l'association « EUROCHAR »

Monsieur le Maire rappelle que le Championnat d'Europe de Char à voile se déroulera du 23 septembre 2016 au 2 octobre 2016 à BRETTEVILLE-SUR-AY. A cette occasion, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 1000 euros à l'association EUROCHAR.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention d'un montant de 1000 euros pour l'organisation du Championnat d'Europe de Char à Voile à l'association EUROCHAR.

Objet : Délibération sur la location de la sono lors de la réservation de la salle des fêtes accordée en séance par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose la location de la sono pour les associations et les particuliers lors d'une réservation à l'espace R. Jabet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de louer la sono pour un montant de 30 euros accompagné d'une caution de 200 euros.

Objet : Point sur l'organisation de l'Eurochar

Une présentation globale de cet évènement sportif est programmée le dimanche 28 février à l'Espace R. Jabet.

Objet : Point sur le passage du tour de France et examen des projets d'animation

Une présentation globale de cet évènement sportif est également programmée le dimanche 28 février à 17 heures avec l'Eurochar. L'organisation du passage du tour de France et les mesures préventives inhérentes à cet évènement seront développés à cette occasion.

Objet : Point d'avancement sur les projets suivants :

1) aménagement du bourg

La réunion de lancement a été réalisée le 13 janvier avec le maître d'œuvre SA2E et les gestionnaires de réseaux (SDEM, SAUR).

2) assainissement collectif du centre bourg

La prochaine réunion de lancement est programmée le jeudi 4 février à la Communauté de Communes de LESSAY avec le maître d'œuvre SAFEGE.

3) voirie départementale et communale

Le programme d'entretien des routes doit être élaboré au cours de ce premier trimestre avec le concours des référents de village.

4) protection dunaire

Une visite est programmée sur site avec le responsable référent SYMEL le mardi 2 février dans la poursuite des actions engagées l'an dernier avec la pose des fascines.

5) petits aménagements de l'Espace R. Jabet

Ce dossier sera repris pour traitement

Questions diverses

- Pour la protection dunaire, réflexion à développer pour empêcher l'escalade de la dune côté parking (récupération de ganivelles côté muret si la reprise de la végétation le permet)
- Monsieur le Maire rappelle tout l'intérêt à participer aux diverses commissions. En cas d'empêchement, il serait bon de prévenir la Mairie afin de déléguer, dans la mesure du possible, une autre personne du conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.